

GPC 66

Mesures sanitaires COVID 19

Reprise d'activité du Groupement des Professionnels du Canyoning des Pyrénées Orientales

Préambule

La reprise d'une activité professionnelle progressive pour les guides du GPC66 est possible selon le décret du 12 mai 2020.

Les professionnels du GPC66 s'engagent à respecter et à faire respecter les recommandations sanitaires générales ainsi que les mesures spécifiques à l'activité canyoning pendant la période de déconfinement du 11 Mai au 2 juin.

Le GPC66 reste à l'écoute du milieu médical et du monde de la recherche pour adapter ses pratiques en fonction de l'avancée des connaissances sur le COVID-19, dans le but de garantir une sécurité maximale.

Mesures Générales

Les pros du GPC66 s'engagent à respecter et faire respecter auprès de leurs clients et autres usagers des canyons les mesures de distanciation sociale et les gestes barrières indiqués par les mesures d'hygiène générales (Cf doc joint).

Afin de prendre le maximum de garantie pour empêcher la transmission du virus, les pros du GPC ont pris les mesures sanitaires fortes suivantes :

GROUPEMENT DES PROFESSIONNES DU CANYONING 66

GPC66 8 rue du Llech 66500 VILLERACH

gestion-pratique-canyon66.fr

PROTOCOLE COVID-19 du GPC66

Mesures spécifiques au Canyoning

Période du 12 Mai au 2 Juin 2020 pour une reprise progressive et maîtrisée.

1) Limitation avec un public déjà constitué (maxi de 9 personnes)

Uniquement des personnes déjà ensemble avant la réservation.

Cela peut être un couple, une famille ou des amis déjà ensemble...

Il ne peut y avoir qu'une seule réservation (groupe constitué) avec un seul nom, téléphone, mail et adresse.. Sur la base du déclaratif.

Cette mesure sanitaire forte nous apparait comme l'unique solution pour de ne pas prendre le risque de transmettre le virus entre différents publics.

2) Distanciation entre les groupes

Les groupes devront garder une distance minimale de 20m.

Créneaux de 15 min pour tous les canyons du 66 afin de conserver un minimum de 5mn d'écart entre les groupes.

Cela est rendu possible grâce au planning de fréquentation des canyons mis en place par le GPC visant à réguler l'espacement nécessaire entre les groupes..

4) Port du masque pour le guide

Obligatoire à chaque fois que la distanciation sociale n'est pas possible.

En particulier lors de l'équipement, du déséquipement, lors des parades, au départ des verticales et de manière générale chaque fois que la distanciation social ne peut être respectée (à adapter suivant la situation).

Port d'un masque classique, chirurgical jetable ou lavable pendant les phases hors eau et un masque spécifique pour l'eau (néoprène ou lycra...) pendant les phases aquatique.

5) Mise à disposition de gel hydroalcoolique ou du savon et de l'eau.

Mise à disposition de gel ou savon+eau à l'accueil et au véhicule du guide et dans sa trousse de secours obligatoire.

Les guides doivent se nettoyer ou désinfecter les mains avant et après chaque séance.

7) Désinfection des équipements après chaque utilisation.

Matériel EPI : Nettoyage des Equipements de Protection Individuels (cordes, harnais, casque...) suivant les préconisations des fabricants pour ne pas endommager le matériel (savon + eau ou non utilisation pendant 72 heures).

Equipement non EPI : (Combinaisons et chaussettes néoprènes, lycra...)

Désinfection avec un système ou produit de désinfection à la norme 14496 et certifié anti COVID19 puis rinçage à l'eau claire.

Affichage du produit et du protocole dans le véhicule du guide et sur son site internet.

Le GPC recommande régulièrement les produits efficaces, non allergisant et les moins toxiques pour l'environnement via le groupe whatsapp du GPC.

8) Tenue d'un registre

Le guide tient à jour un registre journalier des public de manière à pouvoir les retrouver si le pratiquant ou le guide déclarerait par la suite un Covid.

Incitation auprès des clients de nous informer pendant une période de 20 jours après l'activité de tout état pathologique de suspicion de Covid et réciproquement.

Pas de prise de température ou de contrôle de santé préalable ou de fiche de suivi sanitaire car relevant du domaine et des compétences d'un professionnel de la santé.

3) Transport individuel privilégié

Afin d'éviter la contamination dans l'espace confiné d'un véhicule entre les personnes, le transport individuel sera privilégié.

En cas de transport collectif, le protocole sera adapté suivant les recommandations sanitaires en matière de transport des clients (1 siège sur 2 et port du masque obligatoire, désinfection du véhicule suivant la norme en vigueur)

9) Communication

Affichage dans le lieu d'accueil et/ou véhicule du guide et à destination du public de la fiche des mesures sanitaires générales et spécifiques ainsi que des produits de désinfection et des protocoles de désinfection utilisés.

A Villefranche de Conflent le 15 Mai 2020

Le président du GPC66

Jérôme DURBET



Canyoning

Description de l'activité

La discipline sportive canyonisme comprend une seule activité sportive qui recouvre des niveaux pratiques de canyonisme variés, en fonction de la difficulté précisée par un système de cotation, défini dans les normes de classement.

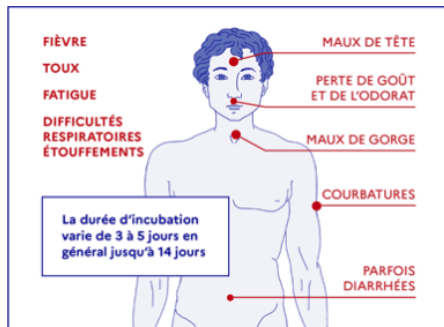
Il exige une progression et des franchissements pouvant faire appel, selon les cas, à la marche en terrain varié, à la nage, aux sauts, aux glissades, à l'escalade, à la désescalade, la descente en rappel et autres techniques d'évolution sur corde.

Les activités du canyonisme, quelle que soit la zone d'évolution, se pratiquent dans un environnement spécifique (rivières, gorges, clues et canyons secs ou avec eaux vives) impliquant le respect de mesures de sécurité particulières mentionnées à l'[art. L212-2 \(c. sport\)](#).

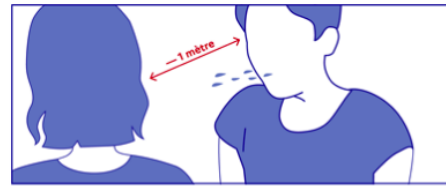
Au-delà des impératifs réglementaires, l'encadrement d'Activité Physique et Sportive (APS) est soumis à l'obligation générale de sécurité des articles [art. L421-3 \(c. consom.\)](#) et [art. L421-4 \(c. consom.\)](#) du code de la consommation. L'encadrement doit, dans les conditions normales de pratique ou autres conditions prévisibles par le professionnel, présenter la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas porter atteinte à la santé des personnes.

LES INFORMATIONS ESSENTIELLES SUR LE COVID-19

Quels sont les signes ?



Comment se transmet-il ?



- 1 Face à face pendant au moins 15 minutes
- 2 Par la projection de gouttelettes

LES RÉFLEXES À ADOPTER

Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très **régulièrement** les mains



Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le



Toussez ou éternuez dans **votre coude** ou dans un **mouchoir**



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

La distance sociale préconisée



Pour tenir la maladie à distance, **restez à plus d'un mètre de distance** les uns des autres

Quelques références non exhaustives et en évolution...

- <http://www.prodhybase.fr/>
- Institut Pasteur de Lille, fiche conseil : https://www.pasteur-lille.fr/fileadmin/user_upload/coronavirus_fiche_conseil.pdf
- Santé Gouv : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/>
- Gouvernement.fr : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
- Gouvernement, déconfinement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/strategie-de-deconfinement>

Notamment pour le covoiturage : Le port du masque sera obligatoire dans les transports en commun, les trains, les taxis, VTC et véhicules de covoiturage (en absence de protection physique séparant le conducteur du passager) et les avions.

- Masque néoprène facile : <https://www.youtube.com/watch?v=cDdaY-8Wolw>
- Nettoyeur vapeur Karcher : <https://www.kaercher.com/fr/home-garden/nettoyeurs-vapeur/sc-3-easyfix-15131100.html>
- Nettoyage par les UV (pas pour les EPI): <https://blogs.mediapart.fr/laurentlagrost/blog/090420/covid-19-et-coronavirus-un-nouvel-eclairage-la-lumiere-des-uv>
- Type de lampe (exemple) : <https://lulu-veilleuse.com/collections/anti-virus/products/lampe-uvc-mobile-36w>
- OksyBio 100 - EcoSterix : <https://www.abysnaut.com/produit/desinfectant-sports-oksybio-100-ecosterix/>
- Gel hydro alcoolique : <https://www.agrizona.net/atelier/consommables/aerosol-colle-produit-de-nettoyage/>